

Nombre de conseillers en exercice :	23
Présents :	17
Votants :	22

## CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 25 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Ballon – Saint Mars, se sont réunis dans la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Maurice Vavasseur, Maire de la commune de Ballon – Saint Mars.

**Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal** : 18 janvier 2022.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux** :

Vavasseur Maurice – Cheutin Marie – Etcheberry Pierre – Rallier Marie-Paule – Bellenfant Fabien – Gousset Jocelyne – Supéra Christelle – Pierrat Véronique – Orange Damien – Brison Gilles – Gallet Christine – Roustel Roselyne – Grosbois Isabelle – Bollée Yves – Champion Sylvain – Chartier Christophe – Laurent Patrice.

**Etaient absents et excusés** :

Monsieur Ravenel Laurent ayant donné procuration à Monsieur Vavasseur Maurice ;  
Madame Yvard Véronique ayant donné procuration à Madame Cheutin Marie ;  
Monsieur Habert Pascal ayant donné procuration à Madame Jocelyne Gousset ;  
Madame Patricia Gangnery ayant donné procuration à Madame Pierrat Véronique ;  
Madame Berger Mayline ayant donné procuration à Monsieur Etcheberry Pierre ;  
Monsieur Surmont Sébastien.

Monsieur Pierre Etcheberry a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2021 a été adopté à l'unanimité.

### **A – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **POINT SUR LA CRISE SANITAIRE ET LES MESURES PRISES AU NIVEAU LOCAL**

*Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la situation et des mesures prises dans ce contexte de crise sanitaire.*

- Un début d'année marqué par un nombre grandissant d'absences en particulier à l'école publique mais également sur les autres services de la commune liées à la multiplication des cas révélés à la Covid 19 mais également des « cas contact » autant au niveau des enfants (pour l'école) que les adultes (école et autres services...). Malgré tout, la continuité de service est assurée avec une difficulté majeure au niveau de la restauration car la gestion des commandes est très complexe (gestion de la crise sanitaire mais également deux mouvements de grève des enseignants au cours de ce mois de janvier).
- Depuis le 24 janvier 2022, le « pass vaccinal » est en vigueur pour les personnes de 16 ans et plus.

## **POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET À VENIR**

- Future agence postale communale : L'ouverture est prévue le 1<sup>er</sup> février prochain. Les aménagements intérieur et extérieur sont en cours : ameublement, coffre-fort, installations numériques et téléphoniques, accès PMR... Les portes automatiques seront installées au début du mois de février ; installation à venir de la boîte aux lettres et de la signalétique – place de la République. Pour rappel, les horaires de l'Agence postale et de l'accueil Mairie seront les suivants : du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 30 (17h00 pour l'agence postale), le samedi matin de 9 à 12 heures.
- Gestion des cimetières : Conformément à la décision du Conseil municipal, les travaux préparatoires au verdissement des cimetières ont débuté : décapage entre les tombes, mise en place de terreau en vue d'une plantation de vivaces et paillage au début du mois de mars (un appel aux bénévoles sera fait).
- Travaux de voirie secteur des « Mares » : bornage programmé le 2 février 2022.
- Rencontre avec le service technique : Confirmation des travaux à exécuter en 2022, point et perspectives sur le fonctionnement du service...

### **Arrivée de Madame Patricia Gangnery, 18 présents et 22 voix délibératives**

- Projet de déviation du centre-bourg : rencontre avec Madame Véronique Cantin, Conseillère départementale le 3 janvier : présentation du projet de déviation du centre-bourg. Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le fuseau élaboré dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme. Une prochaine réunion sera organisée au sein du Conseil départemental concernant ce dossier.
- Reconversion – ancienne gendarmerie – 5, rue Carnot : Rencontre avec Sarthe Habitat le 21 décembre 2021 en vue d'étudier le projet de construction de logements locatifs sur le terrain actuellement occupé par l'ancienne gendarmerie. La commune a sollicité Sarthe Habitat pour une mission de conduite d'opération dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de démolition : attente de la proposition.
- Travaux Calvaire – rue d'Orne et réfection mur côté Est de la mairie : Les travaux commandés auprès de l'entreprise Hardouin Patrimoine seront exécutés dès le mois de février pour la réfection du mur de la mairie (une partie de l'enduit du mur côté Est est à refaire avec un problème d'humidité à solutionner au niveau du sol près du mur). Concernant le calvaire de la Rue d'Orne, le muret est à reprendre par l'entreprise Hardouin Patrimoine qui se chargera également de remettre en place une statue vandalisée. En parallèle, l'entreprise Barbet a été sollicitée pour la pose d'un portillon.
- Cadran solaire – mur côté Ouest de la mairie : les devis ainsi que les demandes d'aides financières sont en cours d'actualisation.
- Voirie communale : Le parking du collège René Cassin nécessite une réfection complète. Ces travaux pourraient être éligibles dans le cadre du produit des amendes. Des sondages du sol et un devis estimatif des travaux vont être effectués.
- Église Saint Médard : L'état général de l'édifice est préoccupant. Ce dernier nécessite des travaux autant à l'intérieur (plafond...) qu'à l'extérieur (murs, couverture...). S'agissant d'un bâtiment classé, un diagnostic sanitaire du bâtiment doit être établi. Une consultation doit être faite auprès d'architectes agréés : affaire à suivre...
- Desserte en eau potable (SIAEP des Fontenelles) : Secteur Sud/Est de Saint Mars : les travaux avancent bien sans aucun problème majeur.
- Extension du réseau d'eau potable – secteur rue de Lansac Est : Des travaux ont été effectués par Véolia Eau sur le réseau d'eau potable – secteur rue de Lansac Est afin de renouveler un réseau très ancien et desservant quelques jardins.

## **N°01-2022-01-25D : INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE**

Conformément à l'article L2122.23 du CGCT Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis le 8 décembre 2021 en vertu de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 04 juin 2020.

### **1) RENONCIATION AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

- ▶ le 16 décembre 2021, renonciation au droit de préemption, garage situé rue du Général Coutard cadastré section AC n°278 ;
- ▶ le 23 décembre 2021, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 4, rue Georges Charpak cadastré section ZC n°211 ;
- ▶ le 6 janvier 2022, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 9, rue Carnot cadastré section AB n°193 et 446 ;
- ▶ le 11 janvier 2022, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 12, rue Carnot cadastré section AC n°21, 22 et 438 ;
- ▶ le 12 janvier 2022, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 6, rue de Lansac Est cadastré section AB n°94.

### **2) DEVIS SIGNÉS**

<b>Date</b>	<b>Objet de la décision</b>	<b>Société retenue</b>	<b>Montant H.T.</b>
08/12/2021	Vêtements de cuisine	L'Echoppe	204,60 €
14/12/2021	Baies de réseau (mairie et salle des fêtes) et accueil de la mairie	Ets Conty	1811,00 €
20/12/2021	Travaux d'aménagement – nouvelle agence postale	EIFFAGE	33 298,00 €
21/12/2021	Impression signalétique – nouvel accueil mairie	GRAPHI CONCEPTS	51,00 €
29/12/2021	Eclairage public – Place de la République	ERS Maine	922,00 €
30/12/2021	Fournitures administratives	DELTA OUEST	1 100,47 €
04/01/2022	Fourniture de végétaux – jardin public d'inspiration médiévale	SINFOLIA VEGETAL	265,73 €
04/01/2022	Fourniture de 500 masques FFP2	UGAP	650,00 €
05/01/2022	Fourniture de 1000 autotests antigéniques	VEGEA	2 176,00 €
04/01/2022	Logiciels gestion des présences accueil périscolaire, restauration scolaire, portail familles	ABELIUM	6 465,90 €
12/01/2022	Fourniture de semence gazon et terreau horticole	HUNAUDIÈRES MATERIAUX	967,73 €
12/01/2022	Passage de 4 câbles Ethernet – nouvel accueil mairie	EIFFAGE	1 064,00 €
19/01/2022	Renouvellement contrat d'entretien – chauffage salle des fêtes	DELABOUDINIÈRE	2 051,00 €
19/01/2022	Achat de téléphone et mise en service nouvel accueil mairie	SIMTEL	581,00 €
21/01/2022	Fourniture de végétaux – cimetières	SINFOLIA VEGETAL	3 094,27 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**N°02-2022-01-25D : AVIS – ACQUISITION IMMEUBLE – 5, RUE PAUL ILIAS  
CADASTRÉ SECTION AB N°215, 248 et 249 SUITE À UNE DÉCLARATION  
D’INTENTION D’ALIÉNER RECUE EN DATE DU 13 DÉCEMBRE 2021**

Monsieur le Maire a été saisi d’une déclaration d’intention d’aliéner (DIA) reçue en mairie le 13 décembre 2021 concernant la cession de la propriété appartenant à la SCI du Pont Farault située 5, rue Paul Ilias et cadastrée section AB n°215, 248 et 249. Le conseil municipal a 2 mois, après réception d’une DIA, pour exercer son droit de préemption sur les propriétés situées à l’intérieur de l’agglomération et présentant un intérêt pour la commune.

Une rencontre a été programmée avec le futur acquéreur. Ce dernier s’est engagé à mettre en sécurité cet immeuble situé dans le centre de l’agglomération et notamment de la couverture dans un délai maximal de 6 mois à compter de la date d’acquisition. En parallèle, le futur propriétaire s’engage à présenter un projet de réhabilitation du dit immeuble ainsi que sur les parcelles cadastrées section AB 248 et 249 situées rue de Lansac Ouest.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les outils possibles à la disposition de la collectivité en matière d’urbanisme opérationnel.

Ensuite, Monsieur le Maire laisse place au débat.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil municipal :

- **décide** de ne pas exercer le droit de préemption sur la propriété appartenant à la SCI du Pont Farault située 5, rue Paul Ilias et cadastrée section AB n°215, 248 et 249 ;
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette cession.

*La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’État.*

**RÉFLEXION AMÉNAGEMENT URBAIN**

Monsieur le Maire fait un point avec les membres du conseil municipal sur l’état d’avancement des réflexions sur l’aménagement du secteur rue Carnot classé en zone UPg du PLU.

**N°03-2022-01-25D : DÉCLASSEMENT ET VENTE IMPASSE POUR PARTIE – RUE  
LOUIS CRÉTOIS**

La commune de BALLON – SAINT MARS a été sollicitée pour la cession d’une surface d’environ 7 m<sup>2</sup> de l’espace public (surface qui pourra être précisée lors d’un prochain bornage) située à l’angle des parcelles cadastrées section 301AB n°241 et 600. L’acquisition de cette surface permettrait au propriétaire des parcelles cadastrées section n°301 AB n°241 et 600 d’accéder librement de sa maison principale à un bâtiment annexe (anciennement un garage) transformée en pièce de vie (chambre + salle de bain) pour une personne à mobilité réduite.

**VU :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L.2121-29 ;
- le Code Général de la propriété des Personnes Publics et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,

**CONSIDÉRANT :**

- que la surface de l’espace public sollicitée permettrait un accès adapté et sécurisé entre l’habitation et la pièce de vie adaptée pour une personne à mobilité réduite ;
- que cette surface n’est pas à l’usage direct du public ni à un service public et ne présente aucune utilité pour la commune de BALLON – SAINT MARS ;
- qu’il est proposé la cession de ladite surface à l’euro symbolique ;
- que les frais d’acte et de bornage seront à la charge de l’acquéreur ;

### **le Conseil municipal après délibération et à l'unanimité,**

- 1) constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine communal de la surface d'environ 7 m<sup>2</sup> située sur l'impasse pour partie – rue Louis Crétois ;
- 2) autorise la cession par la commune de BALLON – SAINT MARS de ladite surface au profit de Madame COUTELLE Nicole, propriétaire des parcelles cadastrées section 301 AB n°241 et 600;
- 3) précise que cette cession interviendra au prix de l'euro symbolique et que les frais d'acte notarié et de bornage seront à la charge de l'acquéreur ;
- 4) autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et tous les documents liés à cette opération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

### **B – PERSONNEL COMMUNAL**

#### **N°04-2022-01-25D : INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES**

Vu les heures effectuées par :

- Madame Élisabeth Jardin-Prince, adjoint technique (agent non titulaire pour le remplacement d'un fonctionnaire absent) : remplacement d'un agent du 10 au 22 janvier 2022 : mission supplémentaire – entretien des sites scolaires et service de portage de repas à domicile;
- Monsieur Alexandre Cormier, adjoint technique : intervention dans le cadre du service de portage de repas à domicile le 18 décembre et la semaine du 20 au 24 décembre 2021;
- Monsieur Guy Lochet, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe : interventions dans le cadre du service de portage de repas à domicile les 16 et 17 décembre 2021;
- Monsieur Arnaud Lenoir, adjoint technique : interventions lors de la vérification périodique des installations électriques des bâtiments communaux et d'un dépannage sur l'éclairage du stade municipal les 12 et 13 et 14 janvier 2022 ;

**Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide d'accorder :**

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 13 heures à Madame Élisabeth Jardin-Prince ;

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 6 heures 30 à Monsieur Alexandre Cormier ;

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires d'1 heure à Monsieur Guy Lochet ;

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 3 heures à Monsieur Arnaud Lenoir ;

Le versement de ces heures supplémentaires sera effectué sur les salaires du mois de février 2022.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

## **ALLOCATION CHÔMAGE POUR PERTE INVOLONTAIRE D'EMPLOI :**

En application du Décret n°2020-741 du 16 juin 2020 relatif au régime particulier d'assurance chômage applicable à certains agents publics et salariés du secteur public, sont bénéficiaires les agents considérés comme ayant été involontairement privés d'emploi. Sont assimilés aux personnels involontairement privés d'emploi, les personnels ayant démissionné pour un motif considéré comme légitime.

Un salarié qui démissionne pour suivre son époux, partenaire ou concubin changeant de résidence pour un motif professionnel (situation présentement rencontrée avec un agent communal) est une raison légitime pour le versement d'une allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE). Dans ce cadre, la collectivité fonctionne obligatoirement en auto-assurance : elle assure elle-même le versement de l'allocation journalière et indemnise sur ses fonds propres les agents involontairement privés d'emploi (art. L. 5424-1 et L.5424-2 du Code du travail). Cette allocation est versée sur une durée maximale de deux ans et sous réserve que soit avéré la recherche d'emploi par l'agent concerné.

### **C – AFFAIRES SCOLAIRES** **POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS**

- Rythmes scolaires : Suite au dépouillement opéré par le comité de pilotage le 4 janvier 2022, présentation de l'analyse de la consultation faite auprès des parents d'élèves, de l'équipe enseignante ainsi que des agents communaux quant au maintien ou non de la semaine à 4,5 jours.

La décision ultime reviendra de manière conjointe au conseil d'école et au conseil municipal. En cas de demande de modification des rythmes scolaires, leur proposition sera soumise au directeur académique des services de l'éducation nationale pour obtention d'une dérogation.

#### Calendrier à venir :

- Lundi 31 janvier 2022 : rencontre avec les personnels sur site (école élémentaire – rue du Général de Gaulle et école maternelle – rue Saint Laurent (agents d'entretien, équipe d'animation de l'accueil périscolaire et responsables des temps d'activités périscolaires ;
- Mardi 22 février 2022 : rencontre avec le personnel du service restauration ;
- Jeudi 24 février 2022 : Commission scolaire ;
- Mardi 1<sup>er</sup> mars 2022 : avis du Conseil municipal ;
- Jeudi 3 mars 2022 : avis du Conseil d'école ;
- Mardi 29 mars 2022 : décision du Conseil municipal.

### **N°05-2022-01-25D : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SARTHE - LOGICIEL ET MATÉRIEL INFORMATIQUE – GESTION DES INSCRIPTIONS ET PRÉSENCES – SERVICES PÉRISCOLAIRES**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe au titre des subventions d'Investissement – campagne 2022 concernant l'acquisition d'un logiciel et de matériel informatique pour la gestion des inscriptions et présences ainsi qu'un portail dédié aux familles dans le cadre du fonctionnement des services périscolaires.

#### **Le Conseil municipal :**

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention pour ce dossier auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe et à signer tous les documents nécessaires à cette opération,
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser cette opération.

### **Renouvellement Marché Espace Numérique de Travail : « E-Primo »**

L'Académie de Nantes, consciente des enjeux du numérique éducatif, a impulsé dès 2013 le déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles. Depuis, le projet « e-primo » a pris de l'ampleur. En septembre 2021, 60% des élèves des écoles publiques bénéficient d'un accès à l'ENT. Déjà inscrite dans cette démarche depuis 2018, il est proposé de reconduire cette inscription de la collectivité au bénéfice de l'école publique Elisabeth et Robert Badinter et ce, pour la période de 2022-2026. Accord du conseil municipal sous réserve que l'ENT soit déjà bien utilisé par l'équipe enseignante et qu'il soit encore plus optimisé à l'avenir.

### **Facturation des services périscolaires (accueil périscolaire et restauration)**

À de nombreuses reprises, les représentants des parents d'élèves au conseil d'école ont sollicité de la commune une mensualisation des facturations des services périscolaires (accueil périscolaire et cantine). Cette mensualisation, avec ajustement en fin d'exercice, n'est pas autorisée par la Trésorerie. La commune propose donc, avec l'aval de l'APE, un paiement mensuel de la cantine en fonction du nombre de repas pris. Cette solution n'est, en l'attente d'un nouveau logiciel, pas envisageable sur l'accueil périscolaire, la Trésorerie refusant d'émettre des titres inférieurs à 15 € (ces montants sont assez fréquents sur l'accueil périscolaire). La facturation pour ce service restera donc alignée pour l'instant sur les périodes scolaires.

### **Autres informations liées à la vie scolaire :**

- Restauration scolaire : repas à thème le 4 février prochain (menu basé sur des spécialités alsaciennes) ;
- Temps d'Activités Périscolaires : à l'initiative d'Élise Beignard, une carte de vœux géante a été confectionnée et remise aux résidents de l'Ehpad de la résidence Bel'Air qui en retour avaient réalisé des marque-pages à destinations des enfants.
- Opération « ramarchage » : un groupe d'élèves des classes de CM de l'école a créé un club antipollution. Le samedi 22 janvier, un ramarchage a été organisé. Les enfants accompagnés d'adultes ont nettoyé les abords du Carrefour Contact, le champ de foire et le city stade : très belle initiative citoyenne !
- Opération « passerelle » : depuis de nombreuses années, le service petite enfance de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe, dans le cadre du projet éducatif de territoire (PEDT) organise un projet « passerelle » (accompagnement des enfants vers la scolarisation). Interrogation quant à l'organisation de cette opération cette année au vu du contexte sanitaire.
- Travaux de réhabilitation de l'école élémentaire – rue du Général de Gaulle : rencontre avec le Maître d'œuvre et la commission d'appel d'offres le 3 février prochain à 10 heures.

## **D – CHAMBRES D'HÔTEL ET LOTISSEMENTS**

### **POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS**

#### **Lotissements :**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les lots restant disponibles sur le lotissement communal « Moulins 2 » mais également sur le lotissement privé « Haut Eclair ». Une réflexion quant à une création d'une nouvelle opération d'aménagement de lotissement s'impose.

#### **Restaurant Saint Ellier :**

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil municipal d'un devis en vue de l'amélioration acoustique des salles de restauration du Saint Ellier. Au vu du montant de cette prestation, une réunion sera organisée avec l'actuel gérant du restaurant afin d'établir une priorité d'aménagement acoustique. En parallèle, devra être validé le montant des tarifs de

location des meublés de tourisme qui pourraient être opérationnels dès ce printemps. Concernant les problèmes d'odeur indésirable, l'attention est portée sur les évacuations de vide-sanitaire sous toiture.

## **E – ASSAINISSEMENT**

**Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la passation d'un contrat de délégation pour le service public d'assainissement collectif** : 7 offres ont été déposées. La commission d'appel d'Offres s'est réunie deux fois. Le résultat final est en cours de transmission auprès des différents candidats. Une rencontre est prévue avec l'actuel délégataire et le bureau prochainement retenu chargé de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage le 22 février prochain à 14 heures 30.

**Travaux d'assainissement (1<sup>ère</sup> tranche rue de l'Ouest, rue Saint Laurent, rue de Montfort, rue du Général de Gaulle, rue Carnot, rue du Général Coutard, rue René Cassin, rue de la Libération, rue de la Paix et rue Nationale)** : rencontre très prochaine avec EF Etudes, Maître d'œuvre retenu pour cette opération.

**Regards de visite – tampons d'assainissement** : 4 regards doivent être réparés (prise de contact effectuée auprès de Véolia Eau).

## **F – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- **Rencontre avec les membres de l'Office du tourisme** : le 20 janvier dernier, une visite a été organisée à destination des membres de l'Office du tourisme afin de présenter les possibilités d'accueil du siège social de l'organisme sur le territoire communal (ex mairie annexe, halles...)
- **Projet de valorisation du patrimoine en collaboration avec le syndicat mixte du Pays du Mans** : Avis favorable du conseil municipal pour accompagner un projet de promotion du patrimoine en collaborant à la création d'une balade contée (montage du projet en 2022 avec des représentations en 2023). La participation financière de la collectivité à ce projet pourrait être de 1000 à 1500 € pour l'année 2022).
- **Mise à disposition d'une pièce située à l'étage de l'ex-mairie annexe pour une activité professionnelle** : accord de principe du conseil municipal pour une mise à disposition d'une pièce située à l'étage de l'ex-mairie annexe à une professionnelle indépendante. Le loyer mensuel acté sous forme de convention d'utilisation à titre précaire serait de 150,00 € : à confirmer auprès du pétitionnaire.
- Présentation des nouveaux modèles des points d'apports volontaires qui seront implantés sur la commune.
- **Concours de dessins « mascotte des déchets » organisé par la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe** : les membres du conseil municipal ont sélectionné 5 dessins sur 14 présentés (félicitations aux enfants ayant participé à cette opération).
- Le repas des cheveux d'Argent prévu le 27 février prochain est reporté à une date ultérieure.
- **Réorganisation de la commission « Communication – réseaux sociaux – animations festives et culturelles » suite à l'arrêt de la délégation de Monsieur Damien Orange à compter du 1<sup>er</sup> février 2022** : la gestion du bulletin municipal est prise par Monsieur Fabien Bellenfant, adjoint au maire. Une réunion de la commission « Communication – réseaux sociaux – animations festives et culturelles » se tiendra le mercredi 3 février 2022 à 18 heures 30.
- **Commission vie associative – communauté de communes – Maine Cœur de Sarthe** : Madame Roselyne Roustel se retire de cette commission.



L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 21 heures 36 minutes.  
Affiché en application de l'article L 2121 -25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	NOM	Prénom	Signature
1	VAVASSEUR	Maurice	
2	RAVENEL	Laurent	Procuration à Maurice Vavasseur
3	CHEUTIN	Marie	
4	ETCHEBERRY	Pierre	
5	RALLIER	Marie-Paule	
6	BELLENFANT	Fabien	
7	HABERT	Pascal	Procuration à Jocelyne Gousset
8	GOUSSET	Jocelyne	
9	BRISON	Gilles	
10	ROUSTEL	Roselyne	
11	CHAMPION	Sylvain	
12	BOLLÉE	Yves	
13	GALLET	Christine	
14	GANGNERY	Patricia	
15	YVARD	Véronique	Procuration à Marie Cheutin
16	GROSBOIS	Isabelle	
17	PIERRAT	Véronique	
18	SUPÉRA	Christelle	
19	LAURENT	Patrice	
20	CHARTIER	Christophe	
21	ORANGE	Damien	
22	SURMONT	Sébastien	Absent excusé
23	BERGER	Maryline	Procuration à Pierre Etcheberry

--	--	--	--